



A RINASCITA

Gaspido

Gestion durable de l'eau dans
les bâtiments publics



Sommaire

Contexte et enjeux	1
Objectifs.....	2
Méthodologie et conditions de réussite	2
Préparation.....	2
Diagnostic et analyse	4
Plan d'action	5
Sensibilisation des usagers	5
Suivi et communication.....	6
Calendrier.....	7
Perspective	8

Contexte et enjeux

Dans un contexte de réchauffement climatique, de chute de la disponibilité de l'eau et de répartition inégale, la mise en place d'une politique de gestion de l'eau est nécessaire pour permettre de disposer de cette ressource vitale en quantité suffisante tout en préservant sa qualité.

Le CPIE Centre Corse propose ainsi un accompagnement des communes ou intercommunalités désireuses de maîtriser ses consommations en eau. En effet, à travers les bâtiments administratifs, les équipements et les activités, les services publics consomment une grande quantité d'eau. Des gaspillages et des fuites sur ces équipements collectifs engendrent une augmentation inutile de la consommation en eau et donc de la facture d'eau. Ainsi, dans chaque structure des économies peuvent être réalisées. Ce gisement d'économies est plus ou moins important en fonction de la nature des équipements publics (toilettes publiques, fontaines,...), de la présence ou non de dispositifs économes, des activités, des usages, de l'entretien des matériels, mais aussi de la sensibilisation et la formation des techniciens et usagers.

Les communes ou intercommunalités peuvent solliciter un accompagnement par le CPIE pour aboutir à des actions concrètes, via un protocole simple, d'économie d'eau.

Objectifs

Ce projet vise plusieurs objectifs :

- ✓ Accompagner les communes ou intercommunalités dans une démarche d'amélioration et de gestion durable de la ressource en eau ;
- ✓ Sensibiliser les élus et usagers aux enjeux d'économie d'eau ;
- ✓ Inciter à diminuer les dépenses et la consommation en eau ;
- ✓ Présenter des dispositifs, gestes et actions hydro-économiques.

Méthodologie et conditions de réussite

Préparation

Engagement de la collectivité

La réussite de la démarche, au-delà des éléments techniques, résulte de son portage politique. Elle doit reposer sur une volonté politique d'agir et de mener une réflexion globale sur les enjeux liés à la ressource en eau du territoire.

La commune ou intercommunalité, maître d'ouvrage, s'engage alors à suivre et s'impliquer dans toutes les étapes du projet. Par ailleurs, l'équipe communale ou intercommunale doit avoir conscience que l'installation d'équipements ne peut pas être indépendante de modifications des modes de gestion.

Désignation de l'équipe projet et référents

Au sein du CPIE, une équipe doit être désignée pour mener à bien la démarche avec notamment un coordinateur qui sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité. Dans la commune ou intercommunalité, un référent technique et un référent élu doivent être désignés et suivre le projet jusqu'à son terme. Il est important alors de réaliser des allers-retours entre l'équipe du CPIE et de la collectivité à chaque étape du projet et de valider les étapes clés par le conseil communautaire. Les objectifs à atteindre sont définis précisément avec la collectivité avant le démarrage du projet.

Désignation du périmètre d'intervention

Les bâtiments ciblés par l'étude doivent être validés avec la collectivité et un référent pour chaque bâtiment doit être désigné afin de pouvoir facilement organiser les visites et d'avoir une personne à même de répondre à l'enquête sur les usages.

Bien que les économies d'eau reposent en premier lieu sur les équipements à mettre en place et la résorption des fuites, l'implication du personnel constitue un atout pour la réussite de la démarche.

Il est important que chacun des bâtiments identifiés possède un compteur fonctionnel et accessible ainsi que des relevés de compteurs de minimum N-5 afin d'assurer un suivi et un comparatif.

Mobilisation des agents et enseignants

La sensibilisation et formation des scolaires et des agents est primordiale dans cette démarche. Afin d'assurer le bon déroulement de cette étape et en suivant un calendrier cohérent les interventions devront être planifiées et pris en compte par l'équipe de CPIE, le responsable des ressources humaines et les enseignants dès le démarrage du projet.

Afin de s'assurer que la sensibilisation auprès des agents se déroule correctement, une personne référente au sein de la mairie doit être désignée dès le début du projet et une date doit être fixée très rapidement.

Diagnostic et analyse

Pour chacun des bâtiments choisis, une enquête et une campagne de mesures permettront d'évaluer :

- le nombre de postes de consommation
- les équipements en place et le détail technique
- les débits de chaque poste
- les usages : nombre d'usagers, fréquences d'utilisation, fréquentation du bâtiment, jours d'ouverture, fréquence d'arrosage des espaces verts, type de végétation...
- les volumes moyens consommés par les usages

L'évolution des consommations sont analysées à l'aide des relevés de compteurs pour chaque bâtiment au cours des 5 dernières années et sont mises en relation avec les informations obtenues lors des enquêtes et campagnes de mesures.

Cette étape est facilitée si les bâtiments disposent de sous-compteurs (par exemple, un compteur pour l'école et un pour la cantine).

Le diagnostic permet de faire le point sur les consommations réelles, de repérer les fuites et les modes de gestion parfois peu économe et d'identifier les points forts et les points faibles où l'on peut agir. Elle sera d'autant plus facile si les données recueillies lors de l'enquête sont précises.

Plan d'action

Un plan d'action, comprenant jusqu'à trois scénarii, est proposé à la collectivité. Celui-ci peut être composé de dispositifs et équipements d'économies d'eau, de propositions de modification de modes de gestion, d'intervention auprès d'un public particulier, d'études complémentaires, etc.

Il présente les actions à entreprendre et une estimation des coûts par bâtiment et peut être aménagé selon les moyens dédiés au projet.

Ce plan d'action est discuté et validé avec le technicien et l'élus référents puis validé en conseil communautaire.

La rédaction des cahiers des charges et les demandes de devis peuvent être prises en charge par le CPIE mais devront être visés et validés par le technicien de la mairie. La mairie doit se rendre disponible pour accompagner les professionnels sur place et suivre les travaux.

Pour une meilleure coordination et efficacité, l'ensemble des travaux, même l'installation de petits matériels, devra être externalisée.

Sensibilisation des usagers

Une intervention auprès des agents et services techniques de la collectivité devra être planifiée au démarrage du projet. Celle-ci visera à sensibiliser les agents intervenants dans les bâtiments (accueil, entretien, administratifs, etc...) aux enjeux liés à la ressource en eau, de leur présenter la démarche, le plan d'action, les dispositifs et les gestes permettant de réaliser des économies d'eau. Cette

intervention peut s'adapter aux besoins, allant d'une heure à une demi-journée, sous différents formats (jeux, conférences, présentation...).

Si des écoles sont ciblées par l'étude, un animateur du CPIE interviendra dans les classes sous forme d'animations sur le thème des économies d'eau. L'animation pourra également s'adapter au besoin en temps et contenu (jeux ludiques, création collective...). Les interventions seront planifiées à l'avance en concertation avec les enseignants et directeurs d'écoles.

Des outils de communication pourront être réalisés et diffusés auprès des usagers.

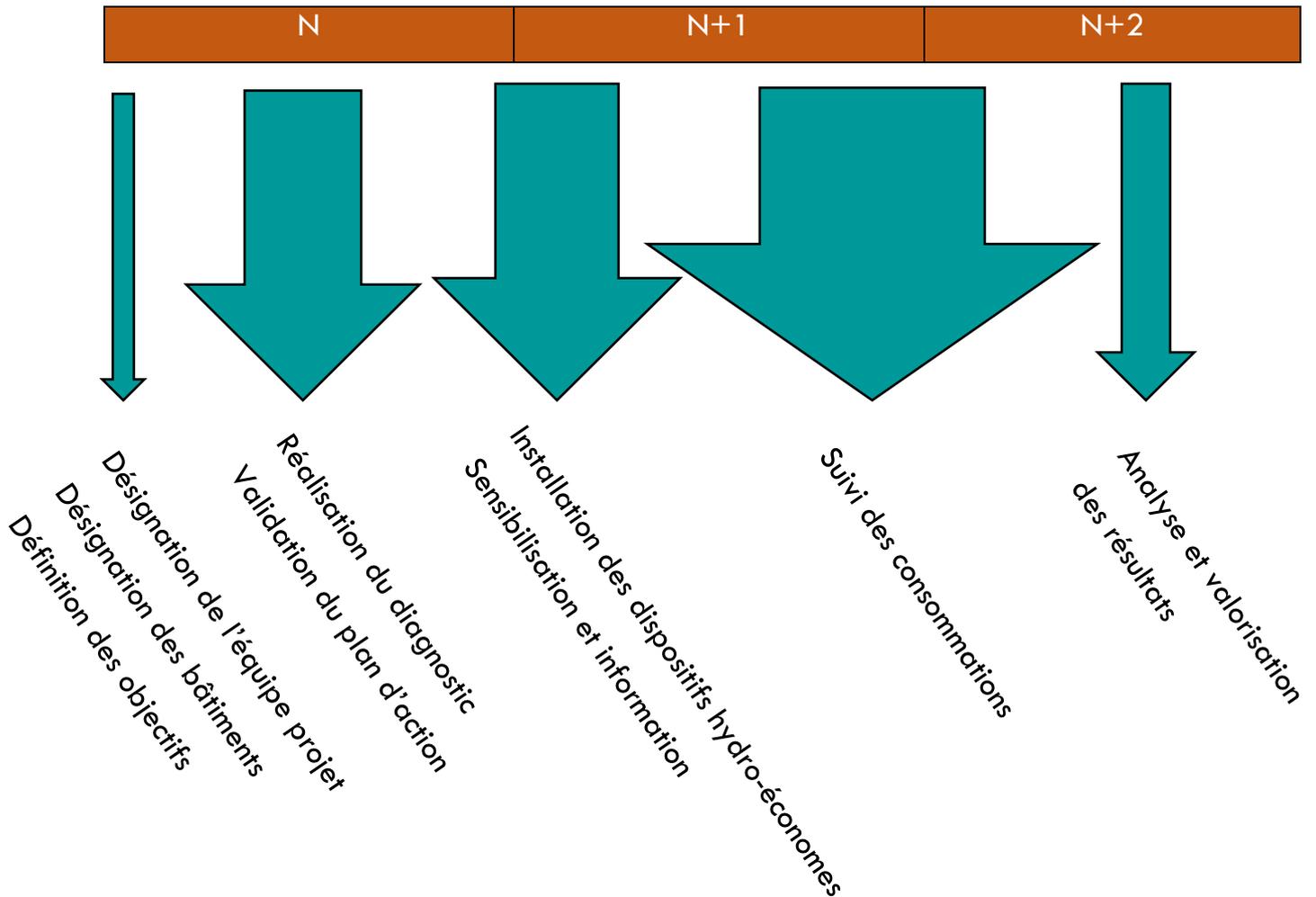
Suivi et communication

Les relevés de compteurs après installation et sensibilisation seront analysés sur deux années (année d'installation et suivante) et une conclusion pourra être tirée sur l'évolution des consommations.

L'action pourra être valorisée en communiquant sur les résultats à l'ensemble de la population en indiquant les moyens mis en place et les économies réalisées via différents supports (articles de presse, réunion publique, plaquettes ou flyers d'information, réseaux sociaux...).

Calendrier

De la préparation à la communication, ce projet peut s'étendre jusqu'à 3 ans (dépend de la complexité des installations, du nombre de bâtiments choisis...).



Perspective

L'aboutissement de cette démarche peut amener à plusieurs perspectives :

- Réaliser des économies d'eau quantifiables et chiffrables
- Généraliser un protocole d'accompagnement pour les collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche
- Provoquer une prise de conscience et convaincre d'autres communes ou communautés de communes à tester cette méthodologie
- Etendre le dispositif à d'autres bâtiments